

PROJET DE COMPTE RENDU
 CSS ORANO
 SOUS PREFECTURE NARBONNE
 22/06/2023

INTITULE	NOM	STATUT	PRESENT/ EXCUSE/ ABSENT
collège administration			
Sous-préfecture de Narbonne	M. Rémi RECIO M. Jean-René LENOIR	Sous-Préfet Secrétaire Général	Présent Présent
	Mme Catherine JEAN M. Luc GROSS		Présente Présent
SIDPC			Absent
SDIS	M. Anthony SIZORN		Présent
DREAL	Mme Lisa BARRIERE	Inspectrice	Présente
DDTM	M. Grégory GONZALEZ		Présent
ARS	Mme Dominique MESTRE-PUJOL		Présente
Collège Collectivités territoriales			
Grand Narbonne Communauté d'Agglomération ;	M. Jean-Louis RIO		Présent
Mairie de Narbonne	Mme Nathalie BEAULIER M. Alain VICO		Présente Présent
Mairie d'Armissan	M. Gérard LACOMBE	Titulaire	Présent
Mairie de Saint Marcel sur l'Aude	M. Guillaume HERAS	Titulaire	Absent
Conseil Départemental	Nicolas SAINTE-CLUQUE	titulaire	Absent
	Dominique GODEFROID	suppléante	Absent
Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée	M. Laurent BENAU		Présent
Syndicat Mixte du Delta de l'Aude	Michel JAMMES	titulaire	Absent
	Jean-Louis RIO	suppléant	Absent
DDETSPP	M. Maurice EXPOSITO		Absent

Collège Riverains				
association ECCLA (Ecologie du Carcassonnais, des Corbières et du Littoral Audois)	Maryse ARDITI présidente		titulaire	Présente
Association Narbonne Environnement	Guy TORRES		Titulaire	Absent
	Michel DEOLA		suppléant	Absent
Association COLERE (Collectif pour l'Environnement des Riverains Elisyques)	Liliane SERRE		titulaire	Présente
Syndicat Plaine de la Livière	M. Alain ADELL		titulaire	Absent
riverain	Rémi IBANES		titulaire	Absent
riveraine	Anne-Marie BRETTE		titulaire	Présente
Collège Exploitant				
ORANO Chimie Enrichissement Malvesi	Le directeur,		titulaire	Présent
	Le responsable du département technique		suppléant	
ORANO Chimie Enrichissement Malvesi	Le responsable du département sûreté-qualité environnement		titulaire	Présent
	Le responsable du service sûreté-sécurité radioprotection (suppléant) ;		suppléant	
ORANO Chimie Enrichissement Malvesi	Le responsable des projets environnementaux (titulaire), Le responsable des projets (suppléante) ;		titulaire suppléant	
ORANO Chimie Enrichissement Malvesi	Le responsable de la communication du site		titulaire	
Collège Salariés				
ORANO Chimie Enrichissement Malvesi	Le représentant syndicat CFE-CGC	du	titulaire	Présent
	Le représentant syndicat CFE-CGC	du	suppléant	
ORANO Chimie Enrichissement Malvesi	Le représentant syndicat CFDT	du	titulaire	
	Le représentant syndicat CFDT	du	suppléant	

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du compte rendu de la CSS du 10 janvier 2023**
- 2. Bilan ORANO 2022 en matière de risques accidentels (Exploitant)**
- 3. Point d'avancement sur la mise en œuvre du PPRT (DDTM)**
- 4. Bilan de l'inspection des installations classées 2022 (DREAL)**
- 5. Questions diverses**

Ouverture de la séance à 10h06 sous la présidence de M. Récio, Sous-préfet de Narbonne.

Il réalise un tour de table et présente l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu de la CSS du 10 janvier 2023

Le compte-rendu de la CSS du 10 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité des votants.

2. Bilan ORANO 2022 en matière de risques accidentels (Exploitant)

M. le responsable du département HSE du site Orano Malvesi présente les actions réalisées en 2022 pour la prévention des risques.

M. l'adjoint au Maire de Narbonne souhaite connaître la destination des anciennes bâches.

M. le responsable HSE de la société Orano précise qu'elles sont récupérées, collectées, réduites en volume et proposées en big bag. Tout ce qui sort du site se retrouve dans la filière TFA.

Mme Arditi souhaite connaître l'utilisation future des bassins B5 et B6.

M. le Directeur de la société Orano signale, dans un premier temps, qu'ils vont être remis en service en tant que bassins de décantation.

Mme Arditi souhaite connaître le tonnage annuel de l'incinérateur.

M. le Directeur de la société Orano ne connaît pas le chiffre exact. Il pourra être présenté lors de la prochaine CSS.

M. le responsable du département HSE poursuit sa présentation. En 2021, l'exploitant a remis la notice de réexamen de l'Etude De Dangers (EDD) du site (mise à jour quinquennale). Sur cette base, l'exploitant indique que son plan d'opération interne (POI) va être mis à jour cette année.

Douze contrôles des autorités ont été effectués en 2022. Par ailleurs, d'autres inspections et audits internes ont été réalisés.

Le site Orano réalise des plans de surveillance sur ses prestataires externes.

Point spécifique que les événements recensés en 2022 sur le site

En 2022 :

- 6 événements concernant des MMR (mesures de maîtrises des risques) ont été recensés.
- 2 exercices POI ont été réalisés le 7 avril 2022 et le 4 octobre 2022.
- 1 exercice inopiné a été déclenché par le HFDS et l'IRSN.
- 5 exercices incendie/sécurité interne ont été réalisés.

Il présente le bilan des exercices de gestion des situations d'urgence.

Les événements qui interviennent sur le site font l'objet d'une cotation par spécifique par l'exploitant. Cette cotation reprend l'échelle ASSESS et rajoute des niveaux.

Le nombre d'événements sur le site de Malvesi, après avoir subi une baisse depuis 2017, reste stable en 2022 par rapport à 2021. Deux événements significatifs niveau 0 sur l'échelle ont été recensés sans lien avec les risques industriels.

L'exploitant présente enfin le retour d'expérience tiré des événements de 2022, ainsi que les pistes de progrès retenues en lien avec ces derniers pour 2023.

Mme Arditi souhaite savoir si les intérimaires suivent les formations.

M. le Directeur de la société Orano répond par la positive et précise qu'ils sont intégrés aux mêmes formations que les salariés. Concernant les sous-traitants, des groupes de travail et des réunions sont réalisés régulièrement.

M. le Directeur de la société Orano présente les investissements à venir sur le site de Malvésí.

M. le Maire d'Armissan souhaite savoir si le contrôle réglementaire du réseau d'eau potable extérieur a été réalisé.

M. le Directeur de la société Orano répond par la positive. Il précise que le réseau est composé d'un disque collecteur.

3. Point d'avancement sur la mise en œuvre du PPRT (DDTM)

M. le représentant de la DDTM rappelle l'un des enjeux issus du PPRT : réalisation d'une pièce de confinement dans certains logements recensés et à usage d'habitation. La date limite de réalisation des travaux prescrits, afin de pouvoir bénéficier des subventions, est jusqu'au 1^{er} janvier 2024.

Une convention de financement des travaux prescrits par le PPRT a été signée le 8 septembre 2021. L'opérateur URBANIS accompagne les propriétaires aux niveaux technique, administratif et financier. Le financement des travaux est pris en charge à hauteur de 100 % (les 10 % restant à la charge du propriétaire étant pris en charge par l'exploitant).

La communication auprès des riverains sur cette action est engagée depuis 2020. Deux courriers de relances aux propriétaires, qui n'ont pas réalisé les travaux, vont être envoyés d'ici fin juin 2023.

Sur les 16 logements, 14 ont réalisé le diagnostic. A la fin de l'année 2023, 9 logements auront réalisé les travaux de confinement.

Mme la représentante de l'association Colère à Narbonne signale ne pas avoir reçu de courrier.

M. le représentant de la DDTM précise que seules certaines habitations sont concernées, les zones vertes ne sont pas intégrées dans ce dispositif.

Mme la représentante de l'association Colère à Narbonne précise que la mairie de Narbonne donne l'information sur les trois risques : explosion, incendie et toxique. Elle souhaite que l'information soit rectifiée.

M. le représentant de la DDTM signale qu'il n'est pas possible de dissocier les trois risques dans le cadre de l'information acquéreur/locataire. La plateforme nationale ne différencie pas les trois risques.

Toutefois, si elle le souhaite, la mairie de Narbonne peut également préciser que le risque à retenir est le « risques toxique ».

4. Bilan de l'inspection des installations classées 2022 (DREAL)

Mme l'inspectrice des installations classées de la DREAL rappelle les instructions de l'étude de dangers révisée. Celle-ci a été déposée le 31 août 2021.

Le 21 novembre 2022, une inspection a été réalisée sur l'étude de danger révisée et la bande des 100 mètres. Les quatre points susceptibles de mise en demeure ont été levés par l'exploitant. En conclusion, une mise à jour régulière des numéros de téléphone dans la base de données a été demandée à Orano.

Le 2 février 2023, une inspection inopinée a été réalisée sur le Plan d'Opération Interne (POI), action régionale. Le POI a été correctement mis en application. Le contenu du POI, au regard du scénario, est apparu adapté.

Mme l'inspectrice des installations classées de la DREAL précise que les comptes-rendus des inspections sont disponibles sur le site www.georisques.gouv.fr

5. Questions diverses

Mme Arditi souhaite des informations complémentaires concernant l'EDD.

Mme l'inspectrice des installations classées de la DREAL signale que le rapport est confidentiel.

M. le représentant de la DDTM ajoute, concernant l'information acquéreur/locataire, qu'elle peut être visionnée sur le site www.georisques.gouv.fr

M. le Sous-préfet de Narbonne remercie l'ensemble des participants.

La séance est levée à 11h00.

Le sous-préfet


Rémi RECIO